

Délibération N° **34/CA/2026**

Tarifs du diplôme Étudiants-Entrepreneurs (modification)

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 21/CA/2023 datée du 13 juin 2023, portant approbation par le conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne du programme pédagogique et des tarifs du diplôme Étudiants-Entrepreneurs ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2026,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 28 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Par une délibération n° 21/CA/2023 date du 13 juin 2023, le conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne a approuvé le programme pédagogique et les tarifs du diplôme Étudiants-Entrepreneurs.

En raison des consignes récemment transmises par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, il est proposé aux administrateurs de modifier les tarifs approuvés en 2023, afin de les mettre en conformité avec la suppression de la limite d'âge pour l'accès à la formation.

En conséquence, le tarif unique d'inscription au diplôme, applicable aux étudiants et aux diplômés depuis moins de 5 ans, est fixé à 290 € (hors CVEC).

Il est décidé :

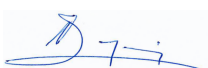
Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, le tarif d'inscription au diplôme Étudiants-Entrepreneurs, tel que détaillé par la présente délibération.

Article 2 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Signé électroniquement par
Nathalie DOMPNIER
Présidente ComUE Lyon Saint-Etienne



Le 15 octobre 2026